



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

SEANCE DU
12
décembre
2022

CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

- **DE L'INTERNATIONAL**
- **AU NATIONAL**
 - Les grands indicateurs financiers nationaux
 - La situation financière des collectivités territoriales
 - Les projets de loi de finances

DE L'INTERNATIONAL AU NATIONAL, même challenge



DES CROISSANCES EN PLEINE INCERTITUDE

- Une résilience post-covid observée en début d'année, avec comme conséquences de fortes tensions sur l'approvisionnement et la hausse des prix
- Ralentissement généralisé de l'activité économique, à un niveau plus important qu'anticipé, avec une inflation record
- Persistance de nombreux facteurs d'incertitudes : crise du coût de la vie, durcissement des conditions financières, invasion de l'Ukraine par la Russie et persistance de la pandémie de COVID-19



DE L'INTERNATIONAL AU NATIONAL, même challenge



DES ECONOMIES COMBATTANTES DE L'INFLATION

- Impact percutant de la hausse de l'énergie sur le niveau de croissance
- Instauration de plans de soutien successifs, tels que le bouclier tarifaire en France
- Resserrement des politiques monétaires avec une révision haussière des taux directeurs par les banques centrales (BCE + 50 points de base en juillet et 75 en octobre 2022) pour contrer les envolées inflationnistes



En synthèse, ...

Le contexte macro-économique se résume à quelques mots-clés du moment : guerre, inflation et énergie, ... pour la majorité des économies mondiales, qui essaie d'en maîtriser la dynamique et d'en appréhender les conséquences à moyen terme.

De cette situation découle une désorganisation majeure, influant directement sur la santé des différentes économies mondiales au moins jusqu'en 2024, selon les économistes.

La reprise économique d'après-Covid avait rassuré sur la capacité de résilience ... mais qu'en est-il aujourd'hui ? Résistance ou résilience du monde économique ?!

A l'issue d'un été particulièrement chaud, les engagements de la COP 27 demeurent insuffisants au regard des enjeux de transition écologique, aux effets déjà observés sur certains pans de l'économie. L'absence de mesures ambitieuses repousse d'autant la mise en œuvre d'actions incontournables, y compris pour le monde économique.

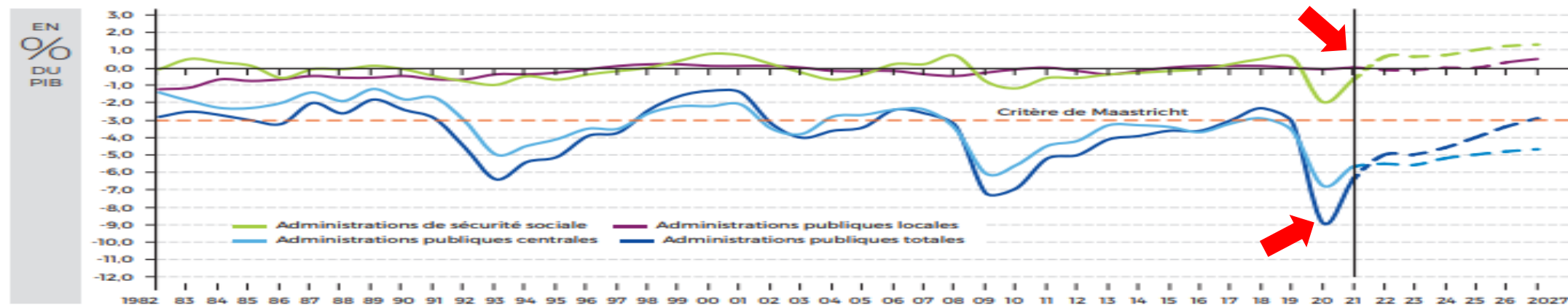
Le zoom sur la France permet de conclure à une certaine maîtrise de la situation, mais au prix de mesures budgétairement coûteuses ! Mais quelle soutenabilité à moyen terme ? Quelles seront les conséquences économiques et sociales de ces dernières années ? Quelle cohérence avec la politique restrictive de la BCE ?

AU NATIONAL : les grands indicateurs financiers nationaux

Un déficit public 2021 sous le signe de la reprise de la croissance

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).

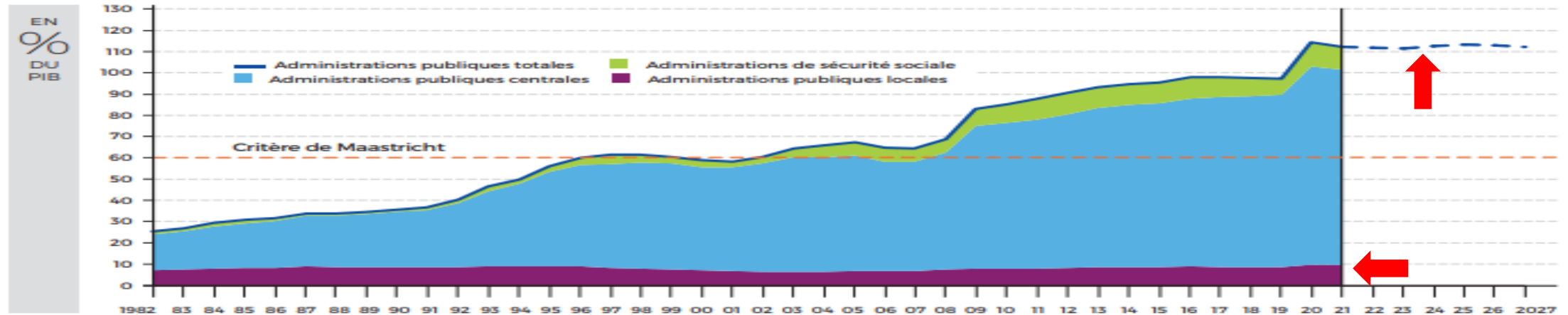
- Les collectivités locales continuent d'afficher un poids nul dans le déficit national, avec même une anticipation positive dès 2024 sous l'effet de l'encadrement des dépenses.
- Le retour en deçà du seuil de Maastricht est anticipé pour l'année 2026, sous réserve du respect de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques notamment.
- L'amélioration du déficit public est essentiellement portée par la Sécurité sociale et les administrations locales.

AU NATIONAL : les grands indicateurs financiers nationaux

Une dette publique durablement conséquente : 2 916 milliards d'euros

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).

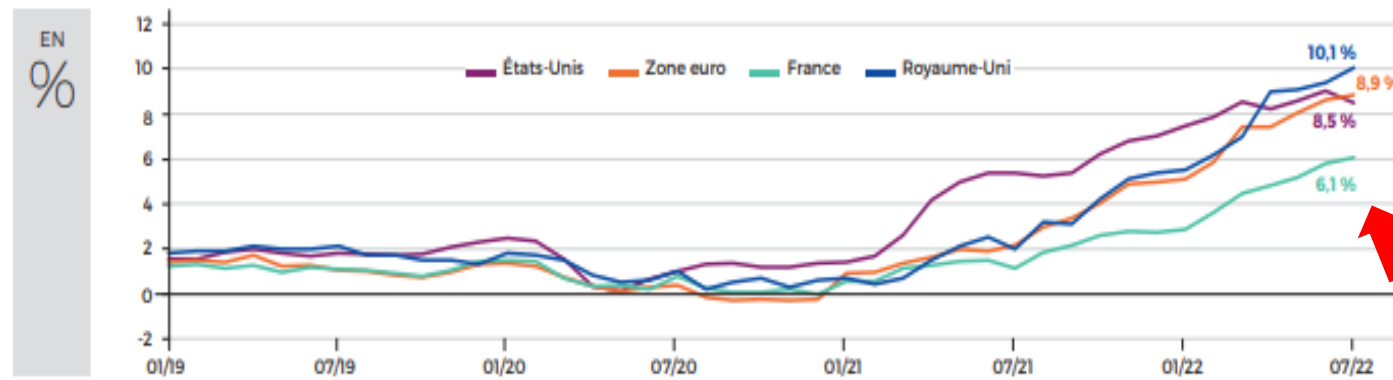
- Avec les effets de la réforme fiscale (suppression de la taxe d'habitation) et de la politique de soutien inédite du « quoi qu'il en coûte », la dette nationale présente une situation particulièrement préoccupante pour les marges de manœuvre futures.
- Malgré les mesures de rétablissement proposées dans le PLPFP 2023-2027, force est de constater que la tendance à la baisse ne s'enclenche pas.

AU NATIONAL : les grands indicateurs financiers nationaux

Le contexte inflationniste non anticipé !

Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

© La Banque Postale



Source : IHS, LBP.

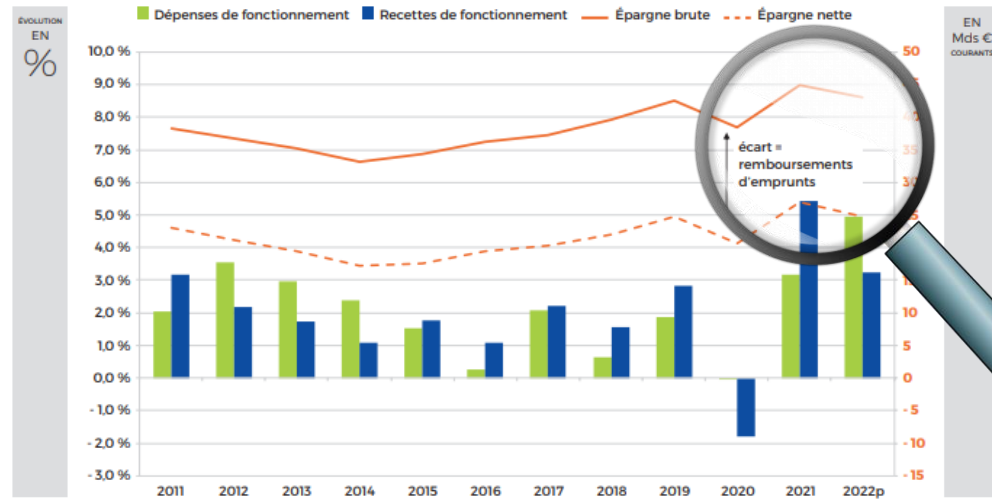
- Cette situation inflationniste est inédite dans un contexte de paix.
- En France, les mesures de soutien portées par le budget de l'Etat, en faveur des ménages et des entreprises, ont permis d'atténuer cette inflation. Mais les mesures de soutien par l'Etat en faveur des collectivités restent faibles.
- Ces variations pèsent également sur les dépenses locales, avec en première ligne les fluides.

AU NATIONAL : les grands indicateurs financiers locaux

Une situation financière atténuée par les incertitudes

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

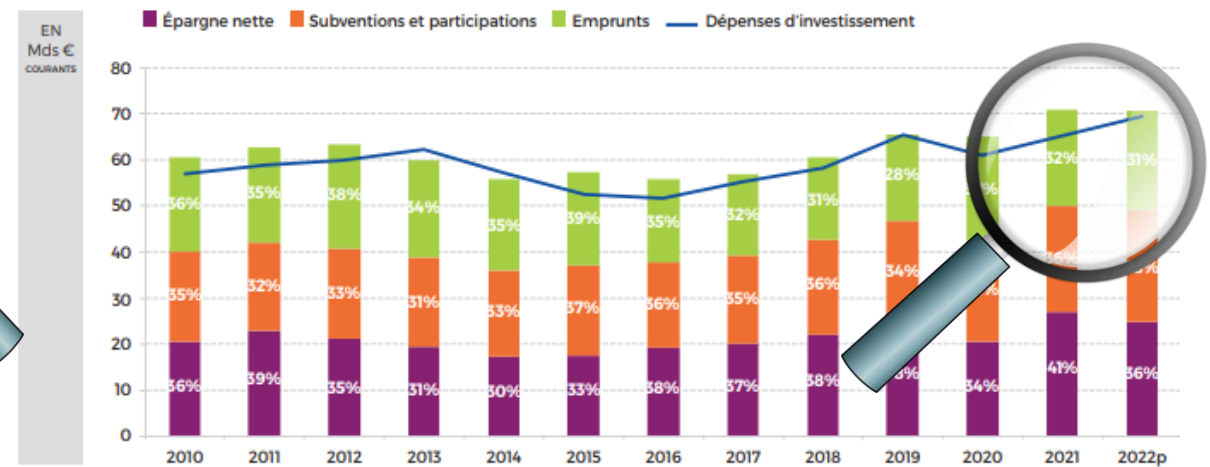
© La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Financement des investissements locaux

© La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

- L'épargne nette des collectivités fléchirait légèrement à fin 2022, tout en conservant un niveau important dans le contexte inflationniste. Par contre, on constate une dynamique des dépenses beaucoup plus soutenue que celle des recettes, appelant à la prudence sur le maintien de cette situation.
- Engagées dans leur programme de la mandature, freiné par la pandémie, les collectivités ont maintenu leur investissement à un niveau important, confirmant leur rôle auprès du monde économique.

En synthèse, ...

Les indicateurs financiers démontrent la politique active menée par l'Etat en soutien à l'économie française, pour limiter les conséquences économiques et surtout sociales des différents éléments de contexte percutant la confiance des entreprises et des ménages. Du moins à court terme

Le maintien d'une certaine facilité d'absorption des coût(p)s, avec une forme pérenne du « quoi qu'il en coûte » ne doit pas occulter la réalité des finances publiques, qu'il conviendra rapidement de rétablir. Cette situation ne pourra pas durablement s'installer, sans risquer d'influer négativement sur les missions de service public.

Les collectivités territoriales démontrent une nouvelle fois leur agilité et adaptabilité aux soubresauts en conservant une situation financière saine et en soutenant l'économie par le maintien des investissements.

Pour autant, ces équilibres sont fragiles du fait de la réduction des marges de manœuvre, notamment fiscales suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A cela s'ajoutent les nombreux choix de gestion déjà menés depuis de nombreuses années, en réponse à leur participation au redressement des finances publiques.

AU NATIONAL : *les projets de loi de finances*



Depuis le 26 septembre 2022, le Parlement examine :

- **Le projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023)**

- ✎ *Objectif du Gouvernement : protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.*

- **Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (PLPFP 2023-2027)**

- ✎ *Objectif du Gouvernement : réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...)*



PLF 2023 : les principales mesures « collectivités locales »

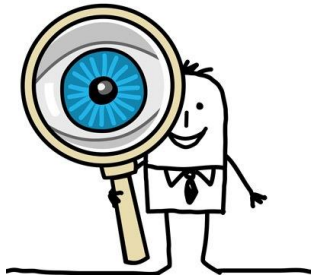
Les principaux sujets à retenir sont :

- La fixation des modalités de participation au redressement des finances publiques
- L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement en valeur
- Le maintien du soutien à l'investissement local
- La reconduction du filet de sécurité

Au stade de l'examen des deux projets, les points de vigilance portés par les différentes associations d'élus locaux semblent en partie entendus, avec l'élargissement du soutien national aux collectivités. Pour autant, ces ajustements demeurent insuffisants au regard des réalités locales.

PLPFP 2023-2027 – CL : l’effort national de redressement

Un nouvel effort de 15 Md€ des collectivités par pression sur les dépenses



Qui ?

- Les **collectivités** dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal **dépassent 40 M€**

Comment ?

- En fixant un **objectif d'évolution** maximale des dépenses de fonctionnement à respecter annuellement
Objectif = inflation - 0,5 %
- En cas de non respect : inéligibilité à la DETR, à la DSIL et fonds de transition écologique

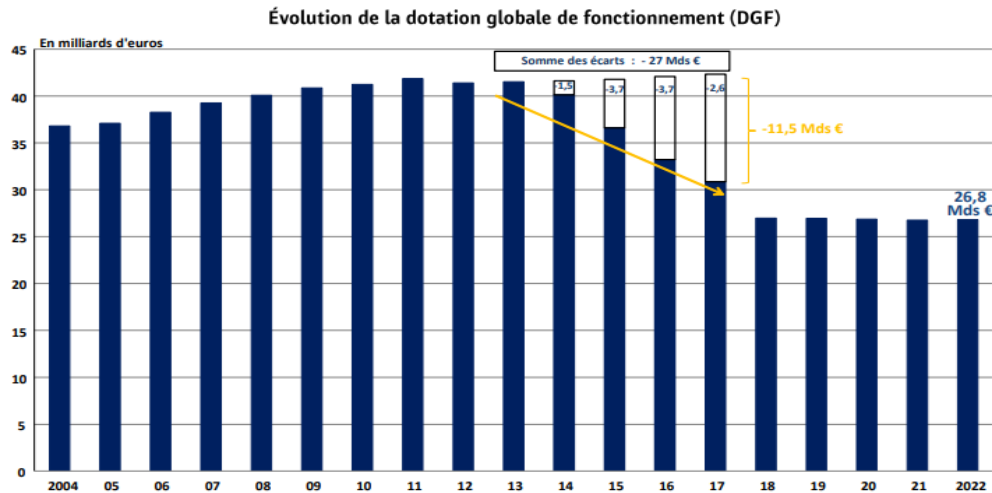
Combien ?

➤ Sur la période 2023-2027

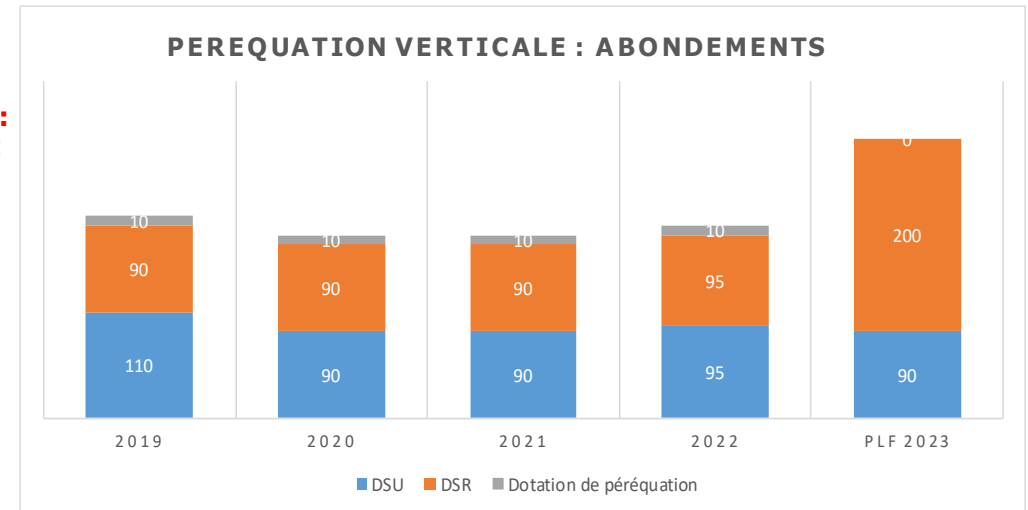
	2023	2024	2025	2026	2027
Prévision taux d'inflation	4,20%	3,00%	2,10%	1,80%	1,80%
- Effort imposé de 0,5 %			-0,50%		
= Evolution maximum des dépenses	3,70%	2,50%	1,60%	1,30%	1,30%
<i>soit en Md€ à économiser</i>	<i>-0,80</i>	<i>-1,90</i>	<i>-3,00</i>	<i>-4,10</i>	<i>-5,20</i>

PLF 2023 – CL : les concours financiers de l'Etat

Une enveloppe DGF en hausse ... mais en deçà de l'inflation



**PLF 2023 :
+ 320 M€**

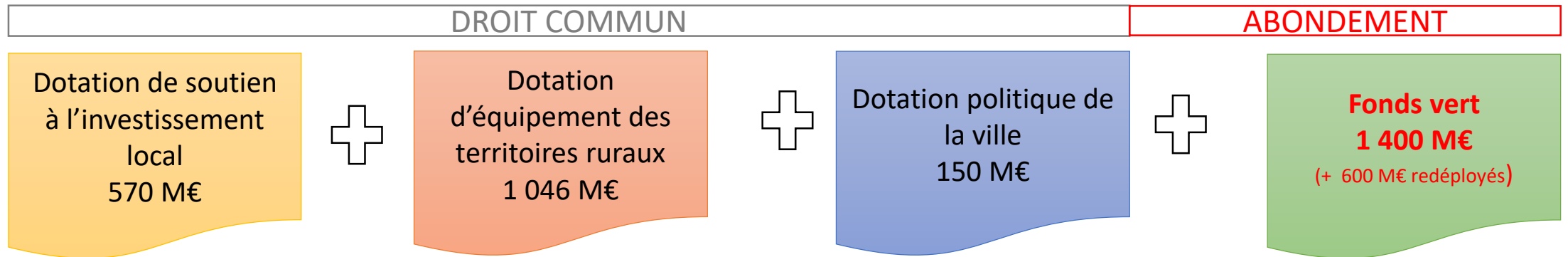


- Inédit depuis une décennie, l'enveloppe DGF va augmenter de 320 M€ pour financer la progression de la péréquation (répartition des richesses sur le territoire), qui bénéficiera essentiellement au bloc communal (via la DSR).
- La réforme de la DGF, inévitable suite aux différents chamboulements intervenus dans la structure des finances locales (réforme fiscale, réforme des indicateurs à mener, ...) est une nouvelle fois repoussée, laissant les collectivités dans des situations parfois contraires aux ambitions de l'Etat en matière de péréquation.
- Comme en 2021 et 2022, les variables d'ajustement ne concerneront pas le bloc local.



PLF 2023 – CL : les concours financiers de l'Etat

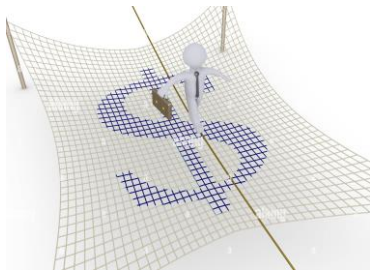
Un soutien à l'investissement au service de la transition écologique



- Le PLF 2023 confirme la poursuite de l'effort massif en faveur de l'investissement local, en tant qu'acteur de la relance économique.
- Un fonds spécifique est créé pour financer les différents volets de la transition écologique, comme la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le fonds friche ou l'accompagnement en ingénierie des collectivités.
- Les associations d'élus locaux regrettent que le fonds vert ne soit pas intégralement financé par un abondement du budget de l'Etat (redéploiement d'une partie de la DSIL et du fonds friche).
- Elles défendent également l'idée de la création d'une commission unique d'attribution des différentes dotations d'investissement.

PLF 2023– CL : le filet de sécurité

Un effort de l'Etat évalué à 1,5 milliard d'euros



Qui ?

- Toutes les collectivités sans distinction des capacités financières ni des difficultés de la population
- Connaissant cumulativement :
 - Une épargne brute inférieure à 20 % des recettes de fonctionnement en 2022
 - Une baisse de l'épargne brute d'au-moins 25 % en 2023,
 - Une hausse des dépenses de l'énergie supérieure à 60 % de la progression des recettes réelles de fonctionnement
 - Un potentiel financier par habitant inférieur au double de celui de la strate

Pourquoi ?

- Pour compenser la baisse de l'épargne brute induite par l'envolée des dépenses énergétiques

Combien ?

- Prise en charge de 50 % de la hausse des dépenses de l'énergie

En conclusion, ...

Alors qu'en 2021, au stade de l'examen du projet de loi de finances, la certitude était celle d'un changement de cap dans les trajectoires européennes, avec l'adoption de mesures nationales pour rétablir l'équilibre, force est de constater que les conséquences du conflit en Ukraine demeurent présentes dans les préparations budgétaires.

En France, l'Etat maintient son rôle de pompier, y compris auprès des collectivités territoriales, en intégrant la forte exposition de certaines de leurs dépenses. Pour autant, cet engagement nécessite déjà de reprendre le cap du redressement, avec comme horizon 2027. Est-ce tenable alors que le contexte est loin d'être stabilisé ?

Les collectivités y participeront évidemment, mais selon des modalités imposées par l'Etat, avec l'élargissement de l'encadrement de leurs dépenses. Au final, la dynamique de recettes ne pourra pas être mise au profit de leur territoire, mais du rétablissement des comptes nationaux. Aussi, la question cruciale est de savoir si les collectivités locales disposent toujours de marges de manœuvres en dépenses, sans agir sur le niveau du service public.

COMMUNE : *la situation actuelle*

- **VISION RETROSPECTIVE**
 - La capacité d'autofinancement
 - L'endettement

Les données 2022 demeurent provisoires.

VISION RETROSPECTIVE : *la capacité d'autofinancement*

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Produits des services & du domaine

- Activités normales des services au même niveau que 2021
- Disparition de recettes exceptionnelles COVID (vaccination)

Impôts et taxes

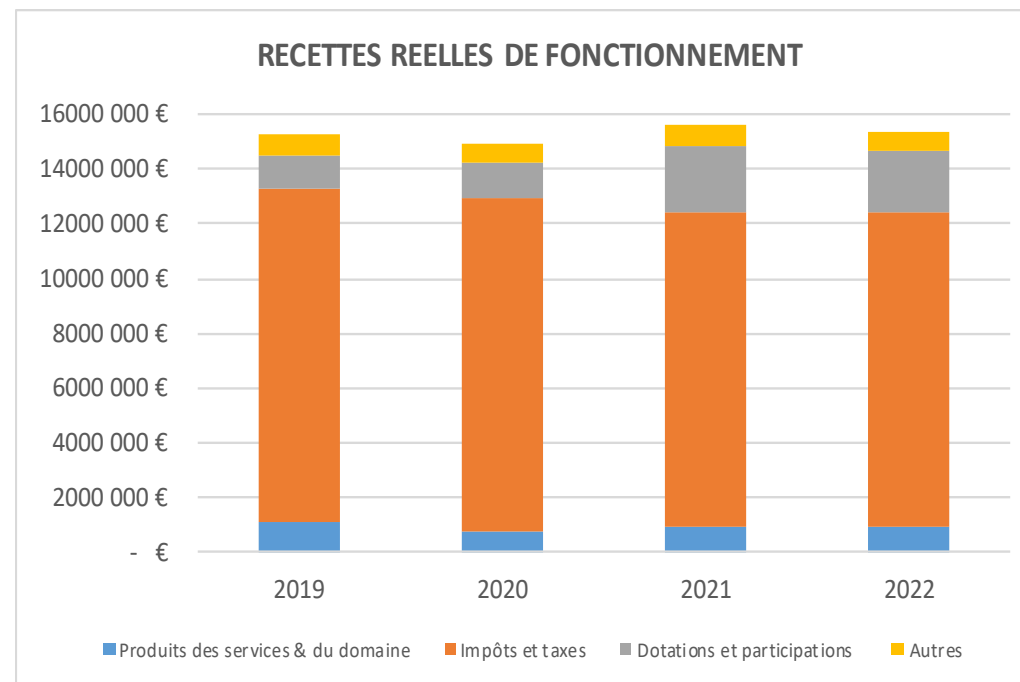
- Contributions directes : une variation marquée par l'inflation (+3,4 %) et l'évolution des bases (+ 0,5 %)
- COMPA : maintien de l'attribution de compensation et légère progression de la dotation de solidarité communautaire
- Droits de mutation : niveau de réalisation encore important

Dotations et participations

- DGF/DSU/DSR :
 - Perte de la fraction péréquation de la DSR
 - Participation au financement des dispositifs nationaux
- Subventions reçues : maintien des principaux financements

- Autres recettes de fonctionnement

- Maintien des recettes locatives au niveau de 2021



VISION RETROSPECTIVE : *la capacité d'autofinancement*

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

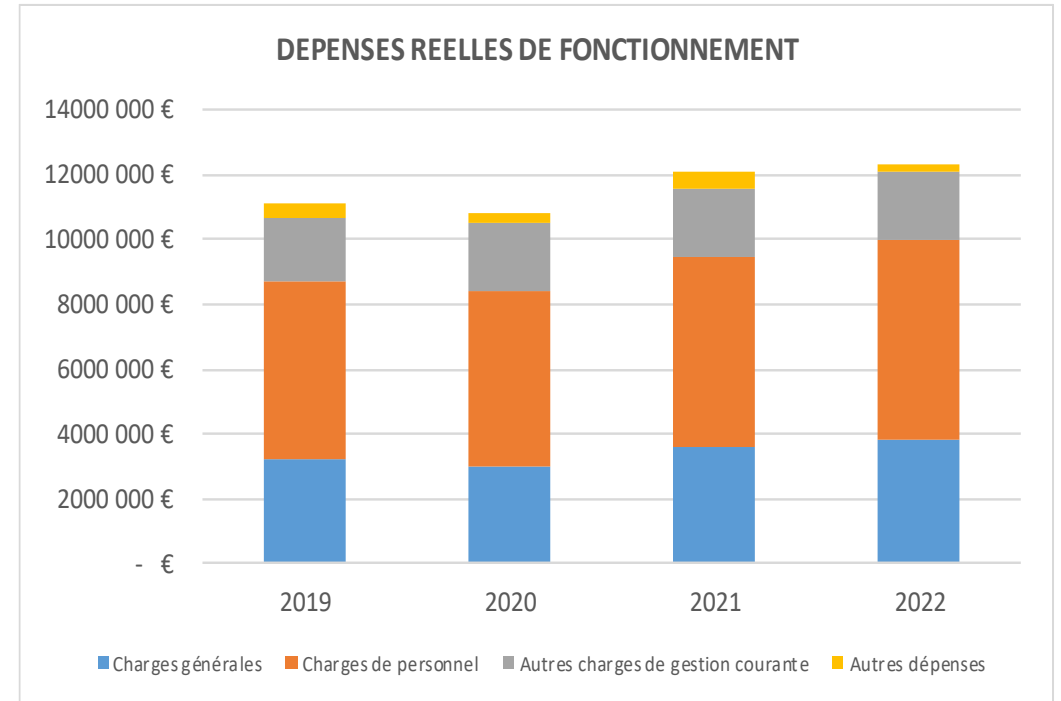
- Exposition importante à l'inflation, couverte essentiellement par des redéploiements internes
- Renouvellement de marchés avec des coûts supérieurs
- Décalage opérationnel de certaines interventions en raison des difficultés d'approvisionnement ou de prestataires

Charges de personnel

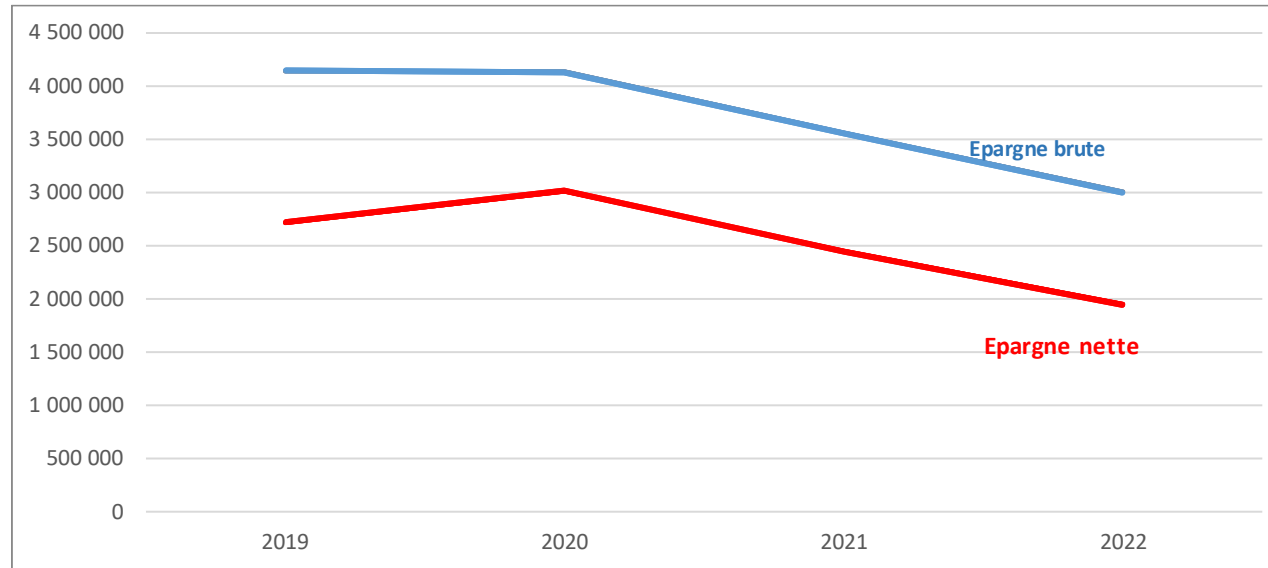
- Intégration des mesures nationales : revalorisation du SMIC et de la valeur du point d'indice

Autres dépenses de fonctionnement

- Montée en puissance des contributions au SIVU de l'enfance et au SIVOM du canton d'Ancenis
- Maintien des subventions aux associations et organismes
- Non reconduction de la subvention exceptionnelle au BA CAT
- Charges financières en retrait, en l'absence de nouvel emprunt



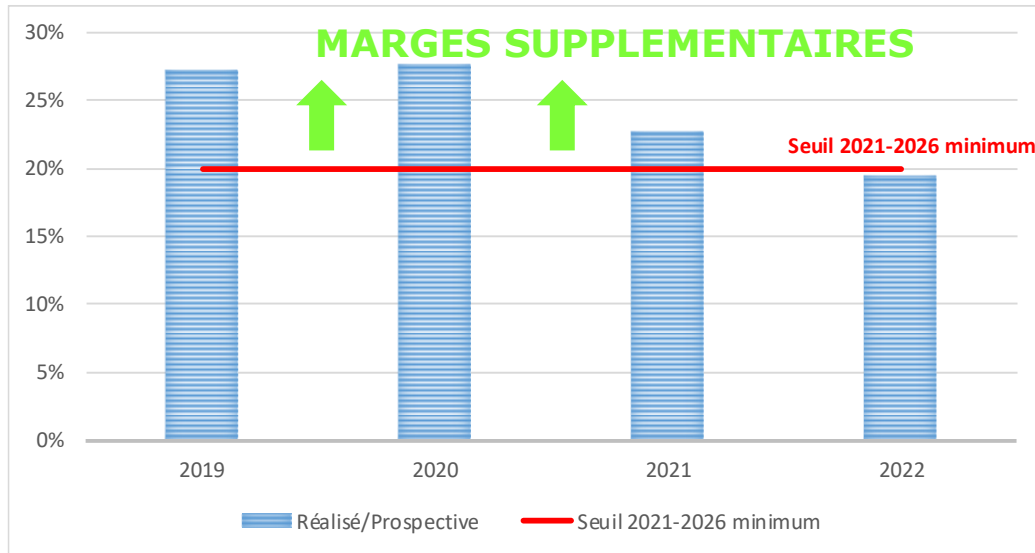
VISION RETROSPECTIVE : *la capacité d'autofinancement*



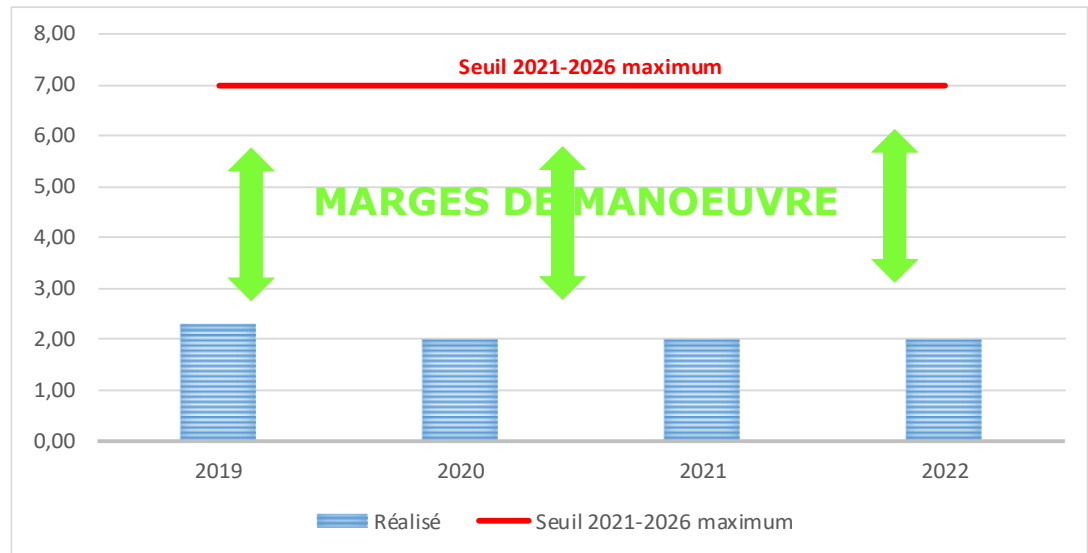
- L'épargne nette, obtenue après la couverture du remboursement annuel de la dette en capital, participe au financement du programme d'investissement.
- A l'issue de trois années atypiques (création de la commune nouvelle en 2019 et crise sanitaire en 2020 & 2021), force est de constater que la dégradation se poursuit avec une nouvelle année inédite (inflation).
- L'année 2023 devra être mise à profit de la définition d'un plan d'actions pour stabiliser l'autofinancement, et ce malgré une inflation persistante, la flambée de l'énergie, les difficultés de recrutement et d'approvisionnement.

ORIENTATIONS 2021-2026 : Les objectifs fixés en 2022

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



CAPACITE DE DESENETTEMENT



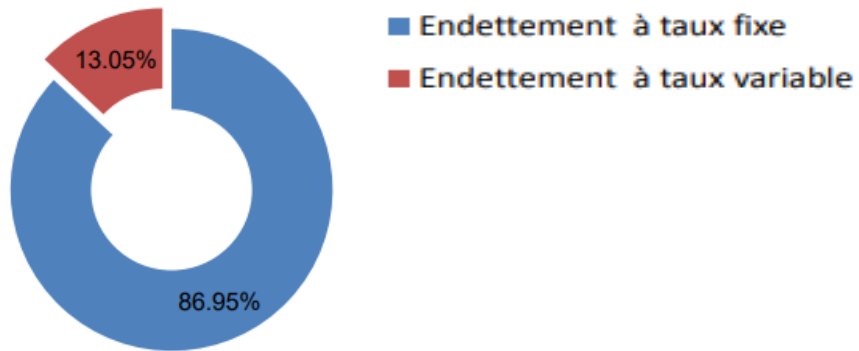
- Lors des orientations budgétaires pour 2022, trois cadres ont été fixés pour caler la stratégie financière du mandat.
- Autant la capacité de désendettement est conforme à la stratégie, autant la capacité d'autofinancement matérialise nettement le poids de l'évolution des charges induites par le contexte actuel.
- Même si l'impact n'est pas immédiat sur la capacité de désendettement, en raison du recul de l'encours de dette, il est à anticiper à court terme une dégradation de cet indicateur également.

VISION RETROSPECTIVE : *l'endettement en synthèse*

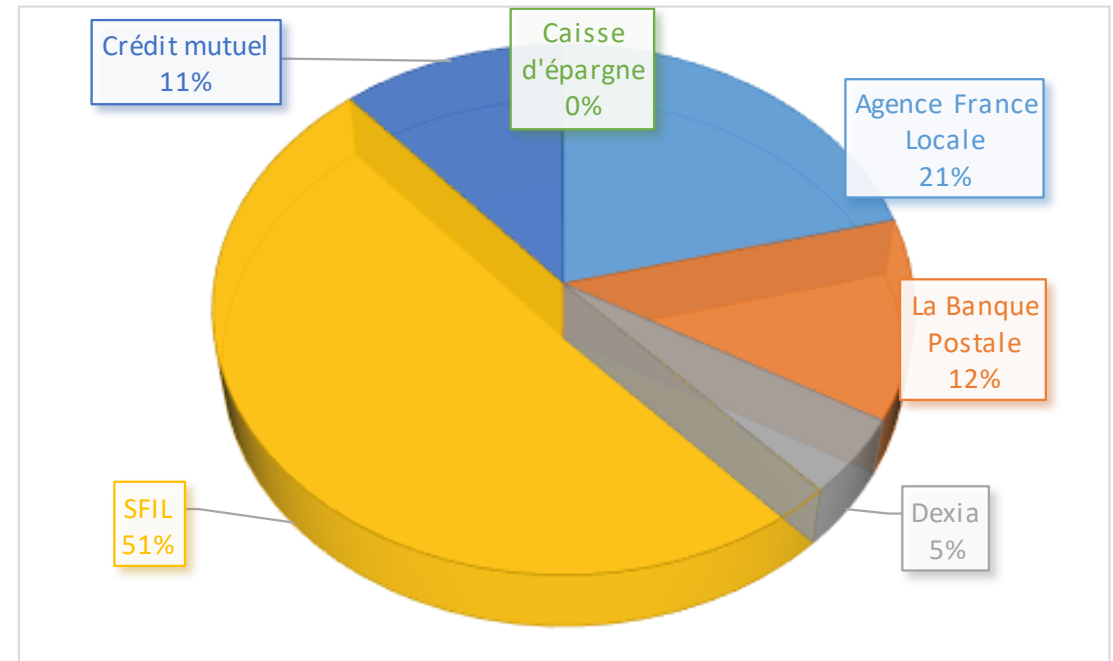
ENCOURS DE DETTE au 31 décembre 2022

Budget principal	5 969 567,23 €
BA C.A.T.	69 952,70 €
TOTAL	6 039 519,93 €

REPARTITION PAR TYPE DE TAUX



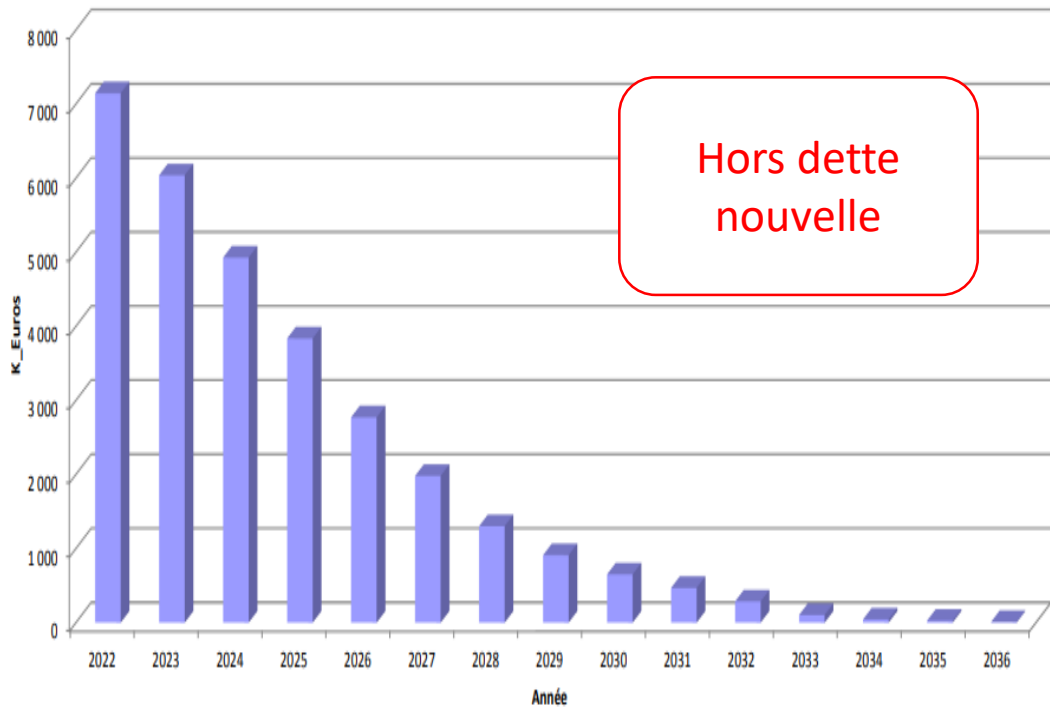
REPARTITION DES PRETEURS



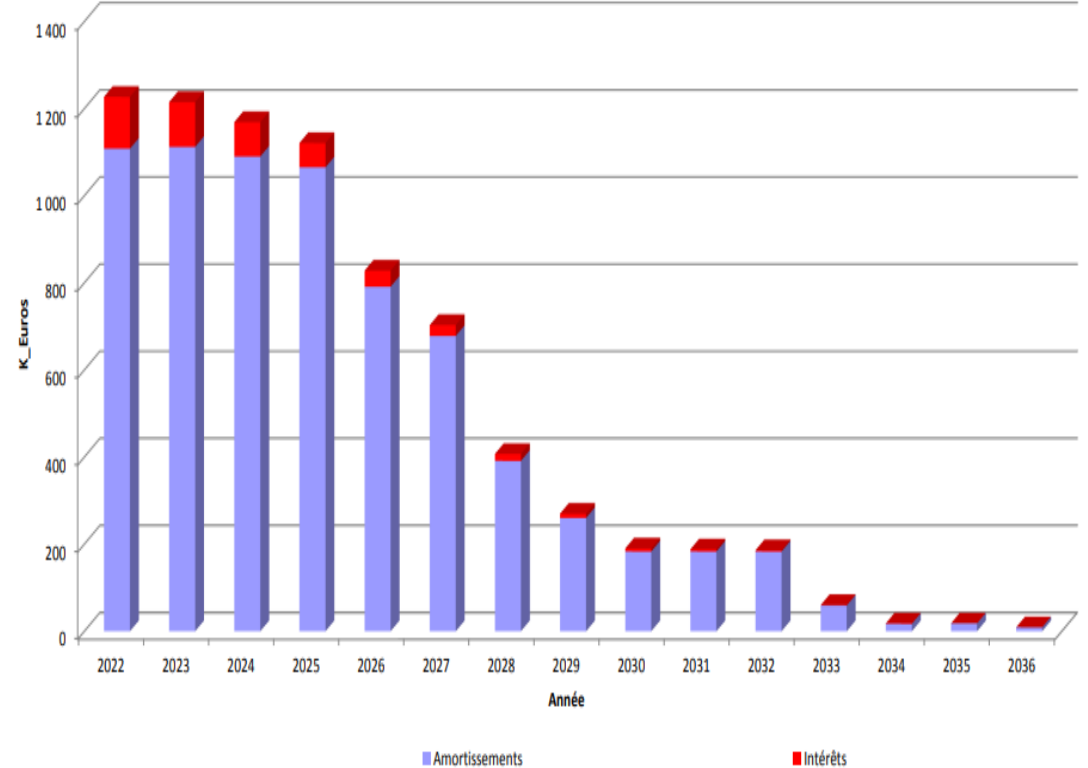
Taux moyen de la dette : 1,86 % (1,71 % en 2021)
Durée de vie moyenne : 7 années

VISION RETROSPECTIVE : l'endettement en prospective

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE ACTUELLE

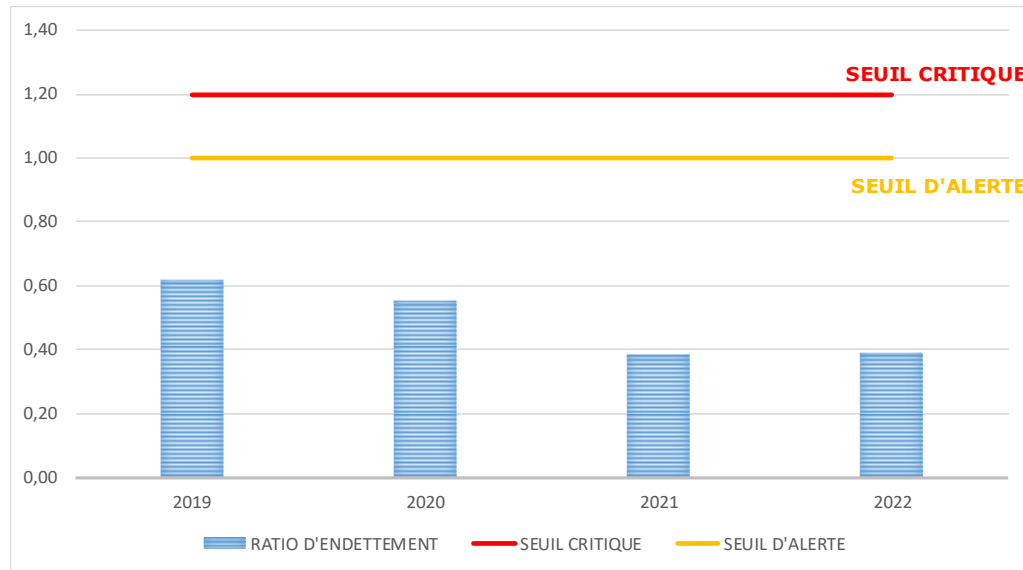


ANNUITES DE DETTE



VISION RETROSPECTIVE : *le poids de l'endettement*

RATIO D'ENDETTEMENT



- L'observation de cet indicateur et de ceux préalablement exposés confirme la préservation de marges de manœuvres en terme d'endettement, mais sous réserve d'une épargne brute suffisante.
- Le recours à l'emprunt, pour finaliser le plan de financement du programme d'investissement de la mandature, devra être modéré.



En conclusion, ...

Malgré trois années d'existence marquées par des événements extérieurs particulièrement inédits dans leur ampleur, la commune affiche une situation budgétaire aux indicateurs financiers favorables.

Pour autant, les trajectoires imposées par l'inflation, l'envolée du coût de l'énergie ou encore la revalorisation du point d'indice appellent à une grande prudence quant à la soutenabilité à court terme, au niveau des services publics et de la capacité d'investissement.

Outre les projets structurants nécessaires à l'attractivité du territoire, la commune devra maintenir une capacité suffisante à l'entretien de son large patrimoine, notamment dans l'esprit de la transition énergétique.

Les actions structurantes du mandat se poursuivent en faveur de l'attractivité du territoire.

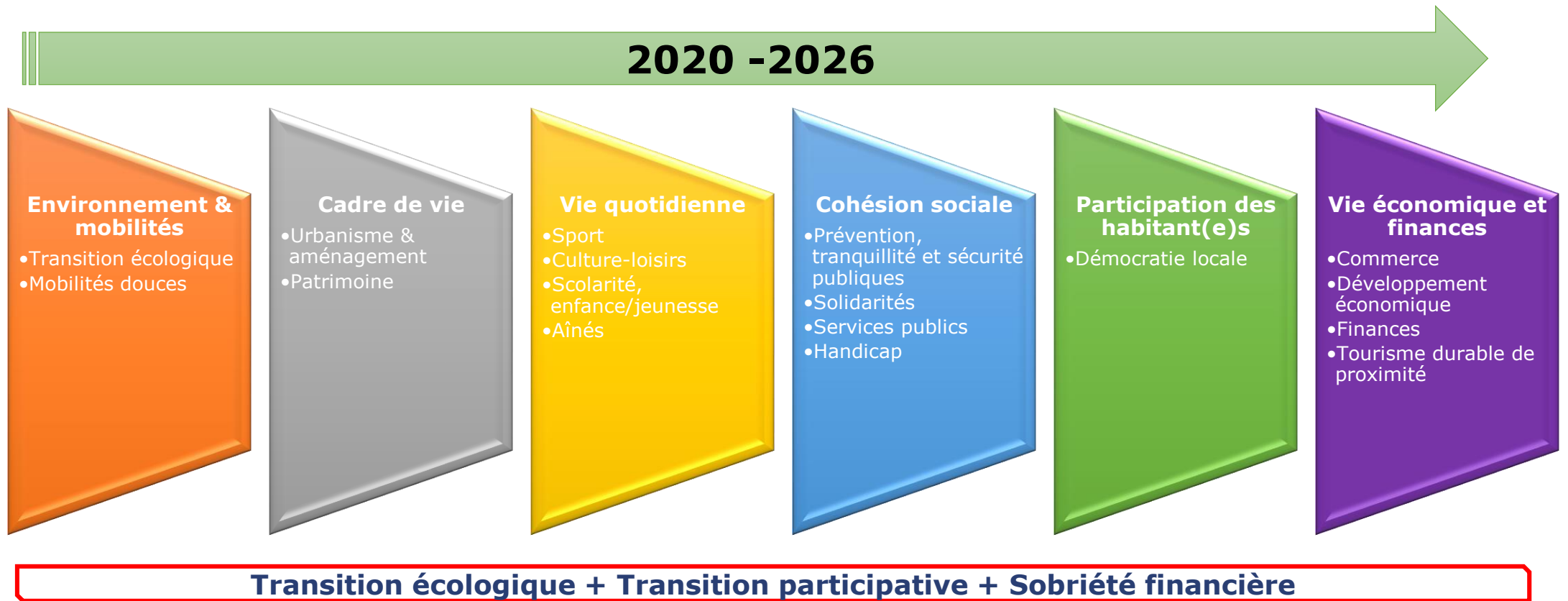
Quelle orientations dès 2023 pour répondre aux enjeux du territoire local, et au-delà ?

COMMUNE : *les orientations budgétaires*

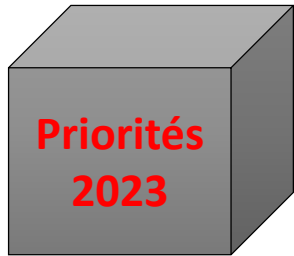
- **OBJECTIFS GENERAUX**
- **FONCTIONNEMENT**
 - La capacité d'autofinancement
- **INVESTISSEMENT**
 - Le programme d'investissement

Les données 2022 demeurent provisoires.

ORIENTATIONS 2023 : *Un cadre général fixé en 2020 ...*



ORIENTATIONS 2023 : à adapter au contexte actuel



Accentuer le cap de la gestion raisonnée des ressources

- ↳ Etendre le périmètre de l'extinction partielle de l'éclairage public
- ↳ Renforcer l'offre d'infrastructures en faveur des mobilités actives, tout en travaillant le schéma directeur
- ↳ Poursuivre le programme de rénovation énergétique des bâtiments, en sollicitant les financements (fonds vert, ...)
- ↳ Sensibiliser agents et utilisateurs des services publics à un usage économe de l'énergie
- ↳ Travailler à l'évolution des pratiques de gestion des espaces, dans un but de préservation des différentes ressources naturelles
- ↳ Renouveler les marchés gaz et électricité dans le cadre du groupement SYDELA



ORIENTATIONS 2023 : à adapter au contexte actuel

Accentuer le cap de la gestion raisonnée des ressources



Assurer un service public de qualité et accessible à tous

- ↪ Conserver une offre de service adaptée, en réponse aux besoins de la population
- ↪ Maintenir les engagements en faveur de la jeunesse
- ↪ Renforcer la démocratie participative autour des projets, en lien avec les conseils consultatifs de quartier et villages
- ↪ Veiller au maintien des financements institutionnels
- ↪ Engager la réflexion autour de la mutualisation



ORIENTATIONS 2023 : à adapter au contexte actuel

Accentuer le cap de la gestion raisonnée des ressources

Assurer un service public de qualité et accessible à tous

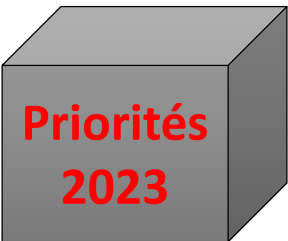
Priorités
2023

Etre en capacité d'entretenir le patrimoine communal

- ↪ Evaluer l'état du patrimoine communal, via une actualisation du schéma directeur de l'immobilier
- ↪ Maîtriser les coûts de fonctionnement des bâtiments publics
- ↪ Céder les biens non indispensables aux missions de la commune



ORIENTATIONS 2023 : à adapter au contexte actuel



Accentuer le cap de la gestion raisonnée des ressources

Assurer un service public de qualité et accessible à tous

Etre en capacité d'entretenir le patrimoine communal



**CONNAITRE – EVALUER – MAITRISER –
DECIDER – COMMUNIQUER**

ORIENTATIONS 2023 : *Un périmètre budgétaire identique*



Budget principal

Spectacles et expositions



Panneaux photovoltaïques

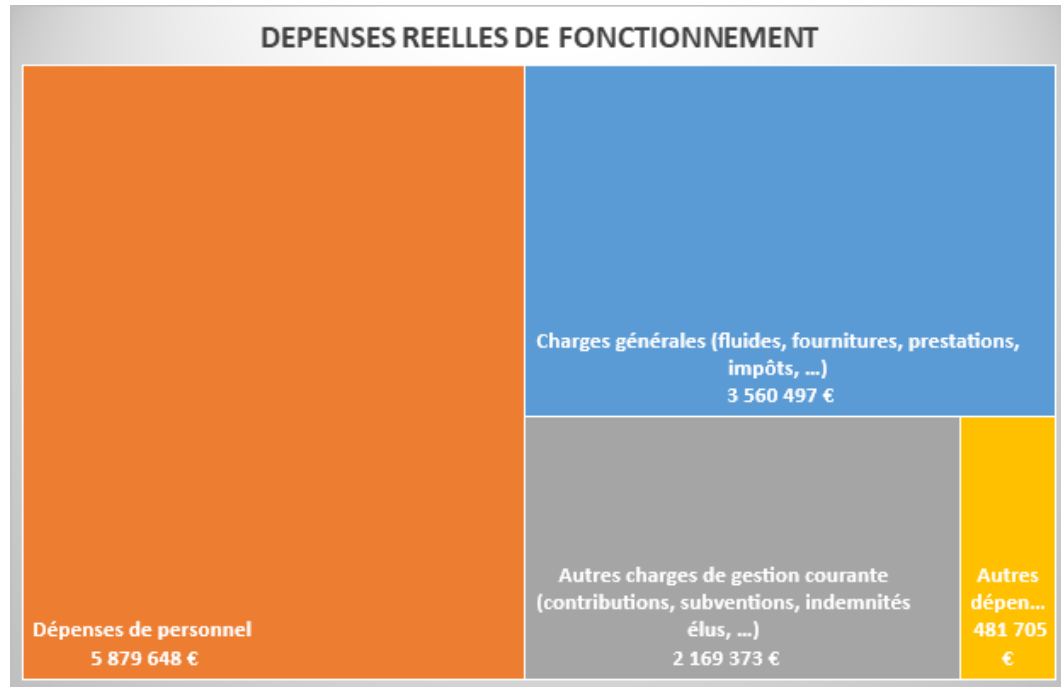


Lotissements Chauvinière et Clos Martin

Centre d'aide par le travail



ORIENTATIONS 2023 : *la capacité d'autofinancement*



Source : CA 2021

Les charges générales et les dépenses de personnel représentent 78,07 % des dépenses réelles de fonctionnement.

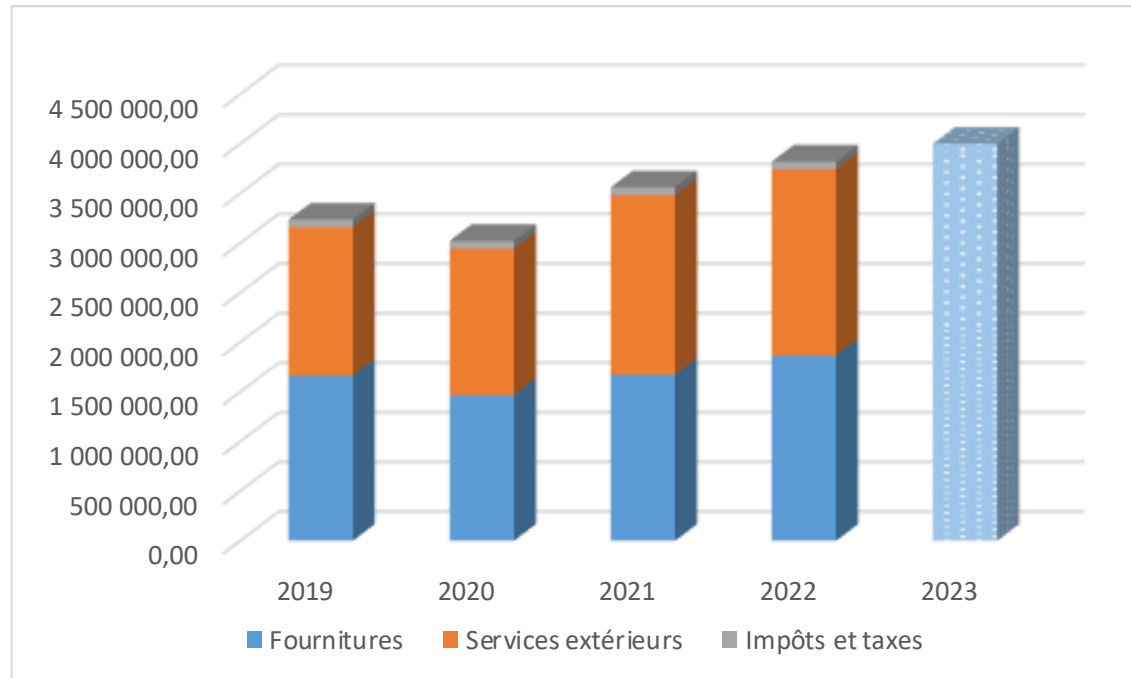
Leur évolution récente, particulièrement haussière, influe négativement sur la capacité d'autofinancement.

Les subventions et contributions obligatoires en représentent 17,94 %.

Le contexte actuel va énormément peser sur la dynamique des principaux postes de dépenses, avec certainement la nécessité de compenser en recettes.

ORIENTATIONS 2023 : *la capacité d'autofinancement*

Les charges à caractère général trop énergétiques

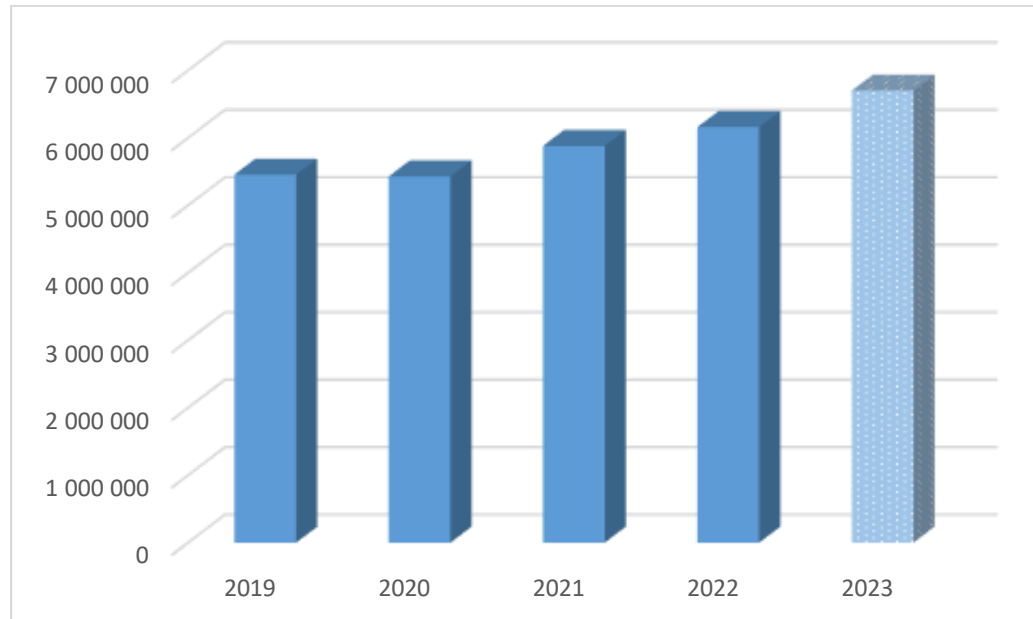


Les **charges à caractère général** devraient progresser sous l'effet :

- de l'envolée des coûts de l'énergie,
- de l'inflation des prix sur les fournitures et les prestations,
- de l'importance et de l'état du patrimoine de la commune,
- de la refacturation du service commun « autorisations droits des sols » par la COMPA,
- du développement de la commune,
- de mesures d'économie à l'échelle de tous les services,
- Et ce sans nouvelle action.

ORIENTATIONS 2023 : *la capacité d'autofinancement*

Les dépenses de personnel exposées aux mesures nationales



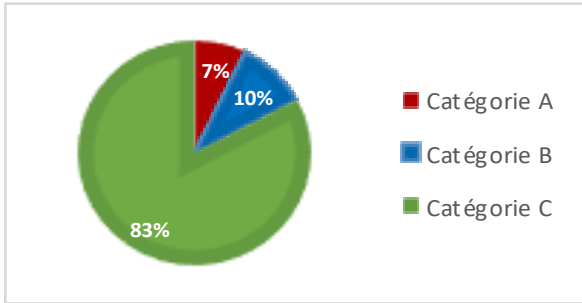
Les **dépenses de personnel** devraient progresser sous l'effet principalement :

- de la revalorisation du point d'indice et du SMIC en année pleine,
- de la variation naturelle de la masse salariale,
- des recrutements 2022 en année pleine,
- de la difficulté des remplacements d'agents, avec davantage de secteurs en tension,
- Et ce à équivalents temps plein constants à la fin du mandat.

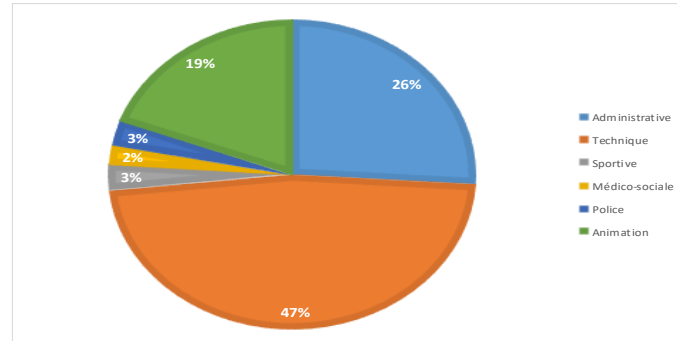
ORIENTATIONS 2023 : la capacité d'autofinancement

La gestion des ressources humaines

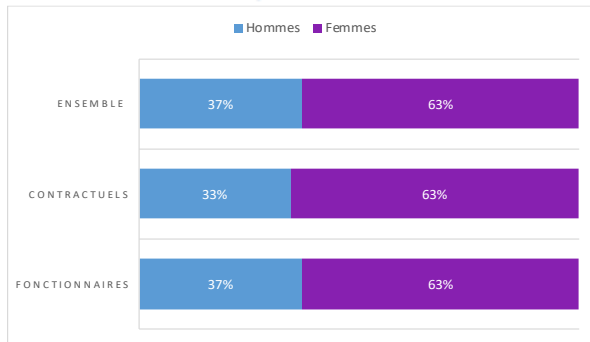
➔ Répartition des agents par catégorie



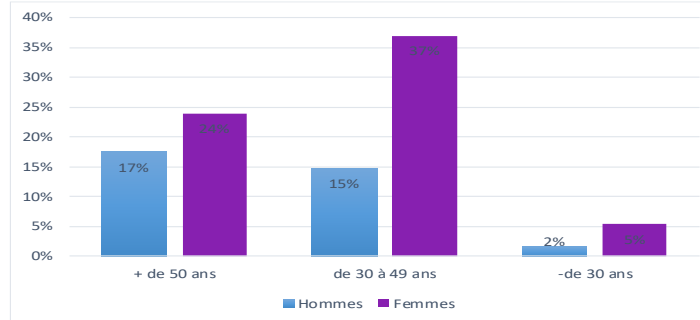
➔ Répartition par filière - permanents



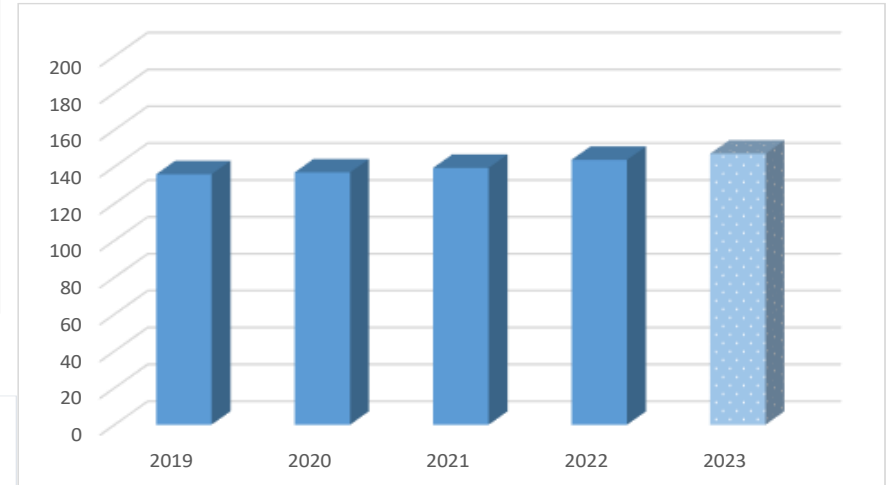
➔ Répartition par genre et par statut



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



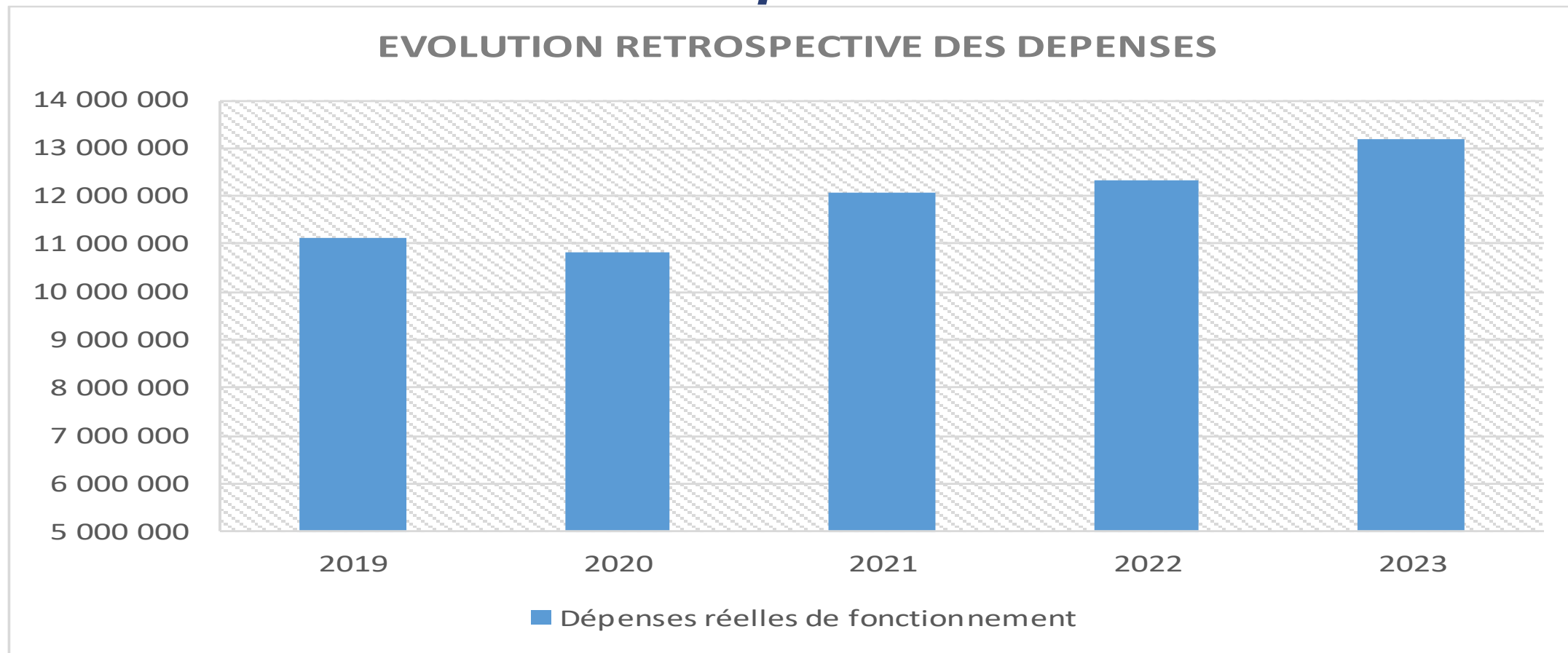
Evolution des effectifs au 1^{er} janvier (en équivalent temps plein)



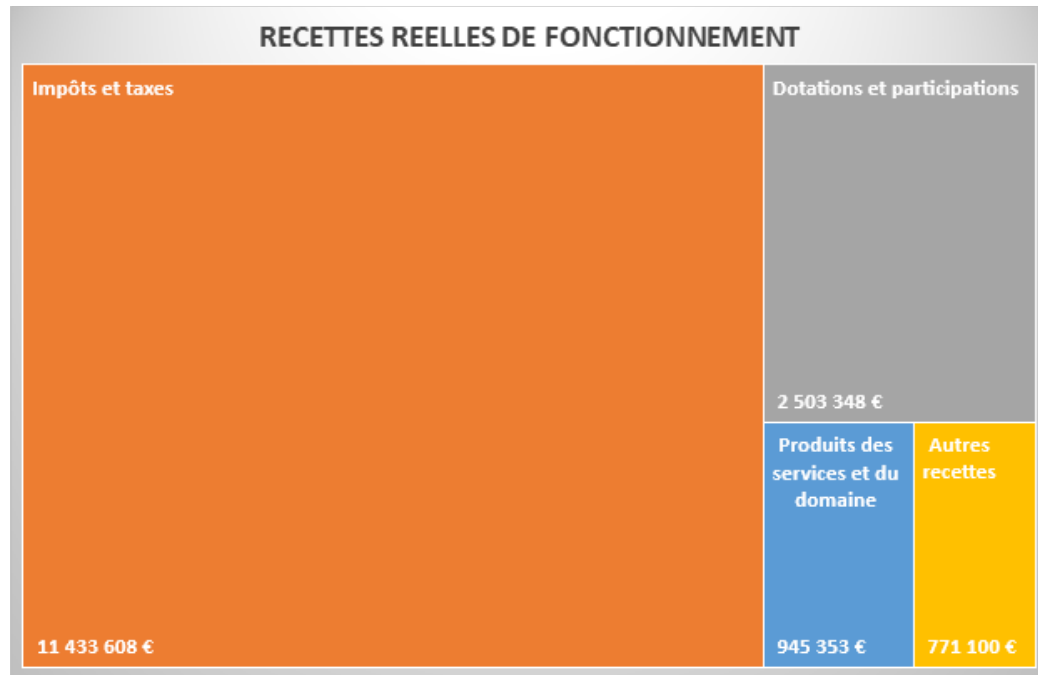
Autres informations

- Régime indemnitaire : délibération du 16/12/2019
- Durée annuelle du temps de travail : 1 607 heures

ORIENTATIONS 2023 : *la capacité d'autofinancement*



ORIENTATIONS 2023 : *la capacité d'autofinancement*



Source : CA 2021

La structuration des ressources illustre l'impact de la réforme de la fiscalité sur les marges de manœuvre : des impôts et taxes en retrait de 8 points au bénéfice des dotations de l'Etat.

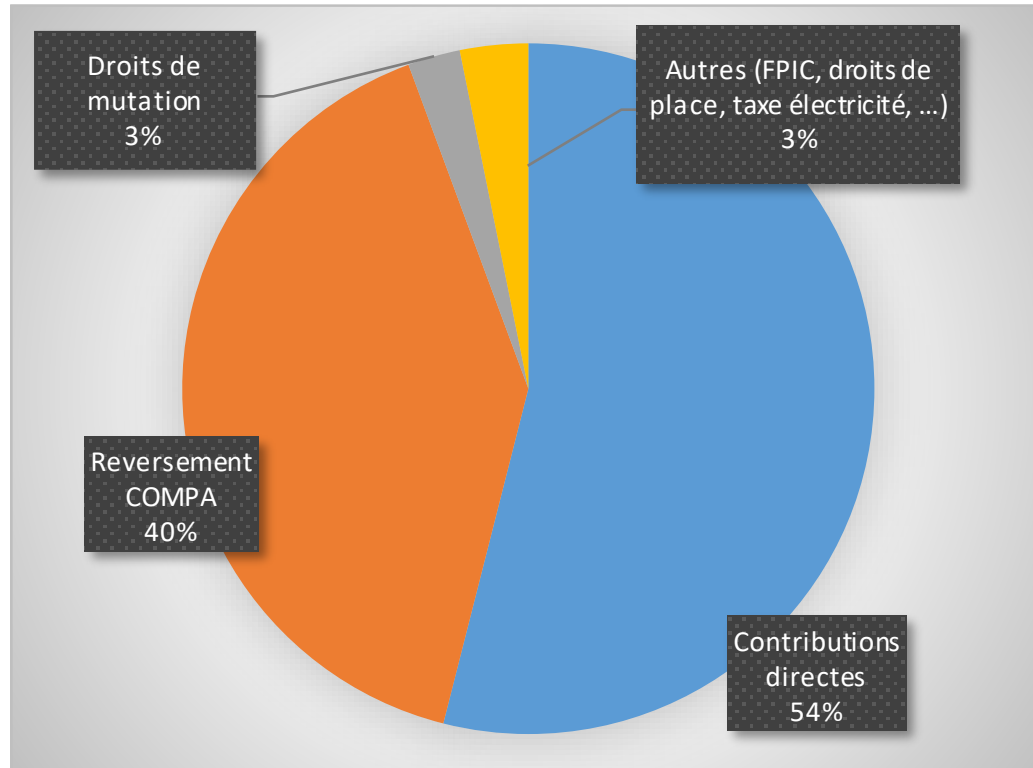
Les recettes tirées des services et du domaine représentent 6 % des ressources.

Côté recettes, deux leviers peuvent être activés : la hausse de la pression fiscale et l'augmentation des tarifs.

Les marges de manœuvre de la collectivité apparaissent encore plus limitées dans le contexte actuel !

ORIENTATIONS 2023 : la capacité d'autofinancement

IMPOTS & TAXES : Des ressources fiscales à adapter aux charges ?



Contributions directes :

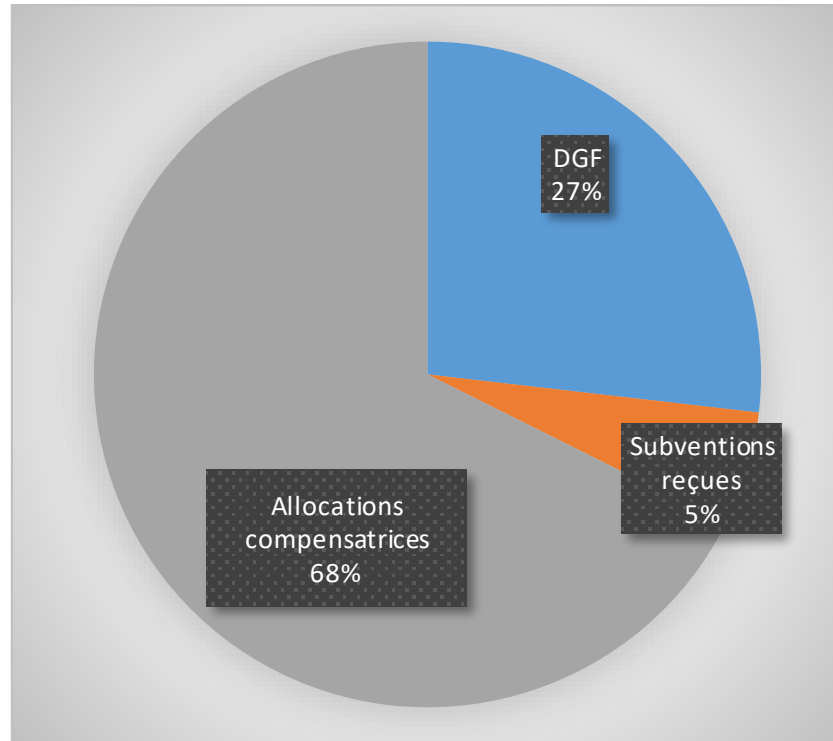
- Variation physique des bases évaluée à 1 %
- Revalorisation annuelle des bases, selon la formule de révision : estimée à + 6,2 %
- Questionnement sur les taux

Reversements COMPA :

- Attribution de compensation identique à 2022, en l'absence de nouveaux transferts de charges
- Dotation de solidarité communautaire en léger recul par rapport à 2022

ORIENTATIONS 2023 : *la capacité d'autofinancement*

DOTATIONS & PARTICIPATIONS : Des concours financiers orientés à la baisse ?



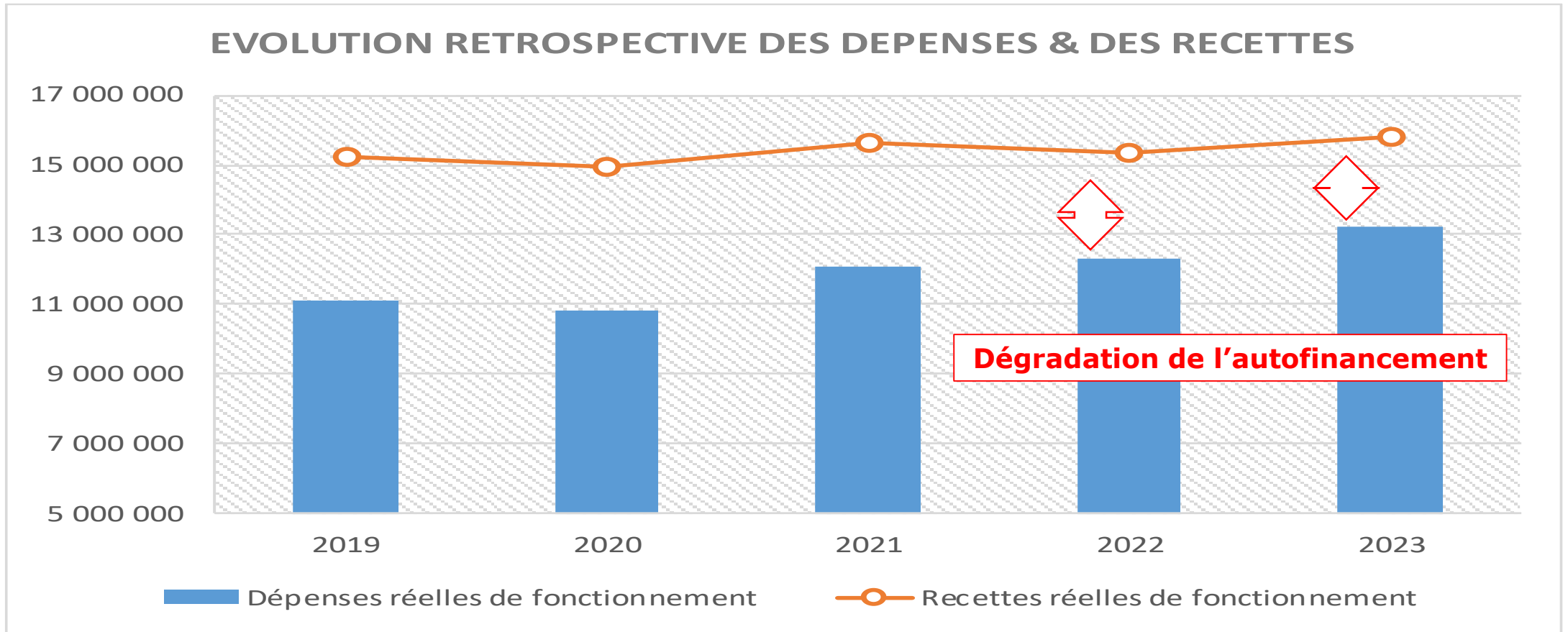
DGF :

- Participation au financement de la péréquation, via l'écrêtement
- Progression des dotations de solidarité urbaine et rurale, en lien avec l'abondement national

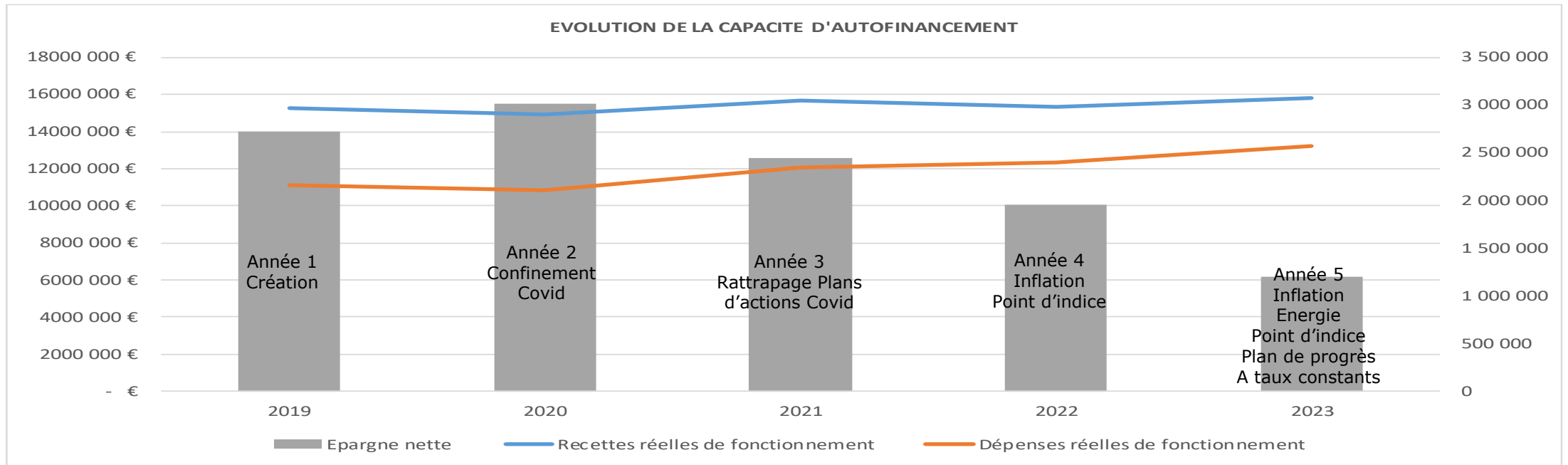
Allocations compensatrices :

- Essentiellement la compensation supportée par l'Etat suite à la révision des valeurs locatives des locaux industriels
- Reconduction identique 2022

ORIENTATIONS 2023 : *la capacité d'autofinancement*



ORIENTATIONS 2023 : la capacité d'autofinancement



- Les trajectoires de dépenses et de recettes confirment l'effet ciseau à court terme, avec un rétrécissement induit de l'épargne nette.
- Le maintien d'une inflation record et l'envolée des coûts de l'énergie pourraient influencer durablement sur la capacité d'autofinancement.
- A cette situation s'ajoute le renchérissement des projets d'investissement à l'issue des consultations.

ORIENTATIONS 2023 : *Les investissements*



AVIS DE TRAVAUX

OPERATIONS RECURRENTES

Equipements techniques
Flotte véhicules et engins
Equipements administratifs
Equipements enfance
Sports
Rénovation des bâtiments & équipements
Cimetières
Eclairage public (renouvellement)
Rénovation de la voirie
Environnement - espaces verts
Aménagements urbains
Eaux pluviales urbaines

3 M€



AVIS DE TRAVAUX

OPERATIONS STRUCTURANTES - PPI

Aménagement paysager & mobilités douces Bad Bruckenau
Terrains synthétiques Gotha & Bois Jauni
Secteur gare : acquisitions foncières & MOE
ZAC du Prieuré
Rénovation énergétique des bâtiments
Accessibilité
Mobilités actives
Regroupement CTM : étude de programmation & acquisitions foncières

5 M€



ORIENTATIONS 2023 : *Les investissements*



Financées par

- Autofinancement
- Résultat reporté (dont fonds de roulement)
- Ressources propres liées aux projets :
 - *Subventions*
 - *Taxe d'aménagement (après reversement partiel à la COMPA)*
 - *FCTVA*
- Cessions immobilières

Sans recours à l'emprunt

ORIENTATIONS 2023 : *La continuité des budgets annexes*

Spectacles et expositions

- Maintien des enveloppes dédiées à la programmation culturelle et à l'entretien de l'équipement

Lotissements

- *Clos Martin* : organisation de la clôture comptable du budget annexe, à l'issue de la finalisation des opérations de viabilisation et de commercialisation
- *La Chauvinière* : engagement des opérations de clôture comptable du budget annexe, avec la reprise de la réserve foncière sur le budget principal

Centre d'aide par le travail

- Déroulement de la convention de crédit-bail avec l'ADAPEI, avec le portage des charges foncières et de dette financé par la redevance du preneur

Panneaux photovoltaïques

- Gestion de l'installation en place
- Poursuite de la réflexion sur la création d'un second site de production ?

En conclusion, ...

Les orientations budgétaires pour 2023 confirment que le budget de la commune n'échappe pas au contexte national, tant sur le poids des dépenses énergétiques que sur les effets de l'inflation sur les services, les projets et la masse salariale.

L'engagement de sobriété financière nécessite l'instauration urgente d'un plan d'actions à l'échelle de tous les services, visant à évaluer chacun des centres de coûts et à les calibrer.

Aussi, encore cette année, le maître-mot des orientations budgétaires est donc « anticipation », en vue d'une prise de position efficiente dans un contexte à la durabilité inconnue.

COMMUNE : *la* *prospective financière* *à 4 ans*

- **FONCTIONNEMENT**
 - La capacité d'autofinancement
- **INVESTISSEMENT**
 - Le programme d'investissement

Les données 2022 demeurent provisoires.

FONCTIONNEMENT : *la capacité d'autofinancement*

SCENARIO 1 :

retour à la « normale » à compter de 2024

SCENARIO 2 :

poursuite de l'inflation jusqu'en 2025

- En recettes :
 - Absence de participation au redressement des finances publiques par une baisse de la DGF
 - Révision annuelle des tarifs sur la base de l'inflation
 - Maintien des reversements COMPA : attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire
 - Prudence sur les droits de mutation dans un contexte de remontée des taux et de resserrement des conditions d'accès à l'emprunt
 - Prise en compte des pertes de recettes locatives pour la gendarmerie et la trésorerie
- En dépenses :
 - Non prise en compte de l'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement
 - Pas d'augmentation du nombre d'équivalents temps plein et conservation de la structuration (catégories)
 - Maintien du régime indemnitaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2023
 - Reconduction du soutien aux associations et organismes
 - Recours à l'emprunt à compter de 2024



FONCTIONNEMENT : *la capacité d'autofinancement*

SCENARIO 1 :

retour à la « normale » à compter de 2024

➤ En dépenses :

- Progression des charges générales de 2 % en 2024, puis stabilité
- Variation des dépenses de personnel limitée à l'évolution naturelle de la masse salariale (3 % par an)



Evolution annuelle	2023	2024	2025	2026
Recettes	4,00%	1,30%	-0,20%	-0,40%
Dépenses	5,40%	1,30%	0,70%	1,60%

SCENARIO 2 :

poursuite de l'inflation jusqu'en 2025

➤ En dépenses :

- Nouvelle hausse de l'énergie en 2024
- Stabilité des charges générales à compter de 2025
- Nouvelle revalorisation de la valeur du point d'indice en 2024 (base 2022)



Evolution annuelle	2023	2024	2025	2026
Recettes	4,00%	1,30%	-0,20%	-0,40%
Dépenses	5,40%	6,70%	0,70%	1,60%

INVESTISSEMENT : *le besoin de financement*

	2023	2024	2025	2026	2023-2026
Programmes récurrents	3 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	20 000 000 €
Opérations structurantes - PPI	5 000 000 €				
BESOIN DE FINANCEMENT	8 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	

SCENARIO 1 :

SCENARIO 2 :

Autofinancement net
Subventions
Taxe d'aménagement nette
Cessions d'immobilisations
Autres (FCTVA, fonds de roulement, résultat N-1)
CAPACITE DE FINANCEMENT "disponible"

2023-2026
15 500 000 €

2023-2026
13 000 000 €

RECOURS A L'EMPRUNT

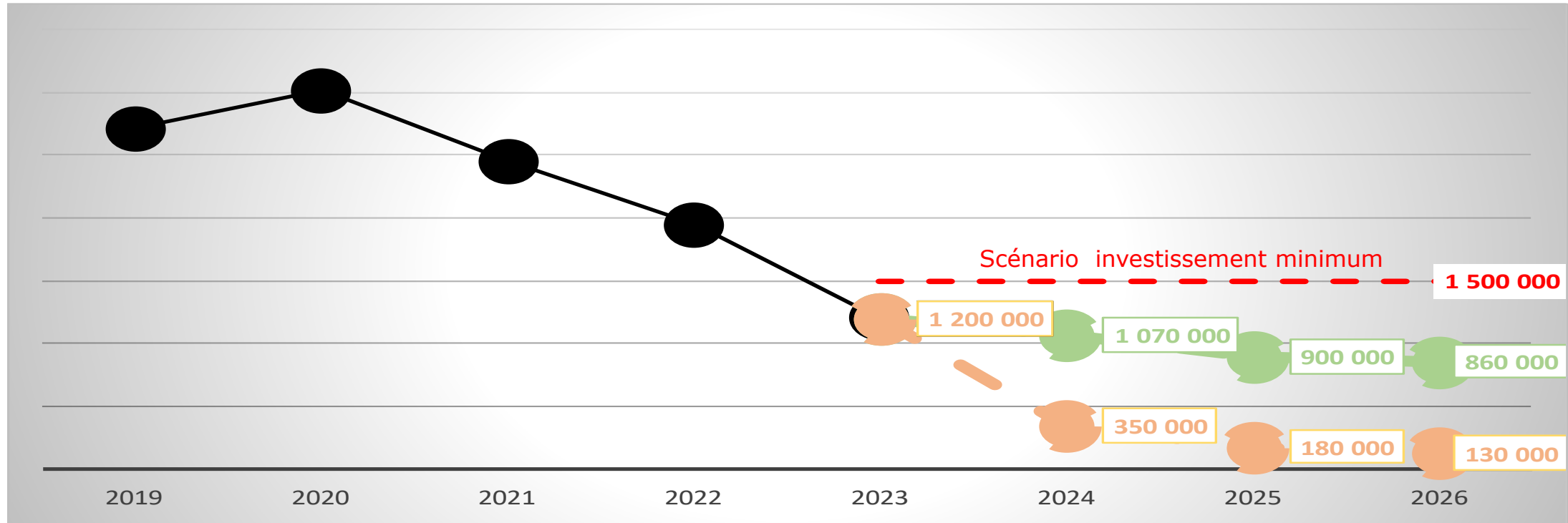
4 500 000 €

7 000 000 €

FONCTIONNEMENT : *la capacité d'autofinancement nette*

SCENARIO 1 :
retour à la « normale » à compter de 2024

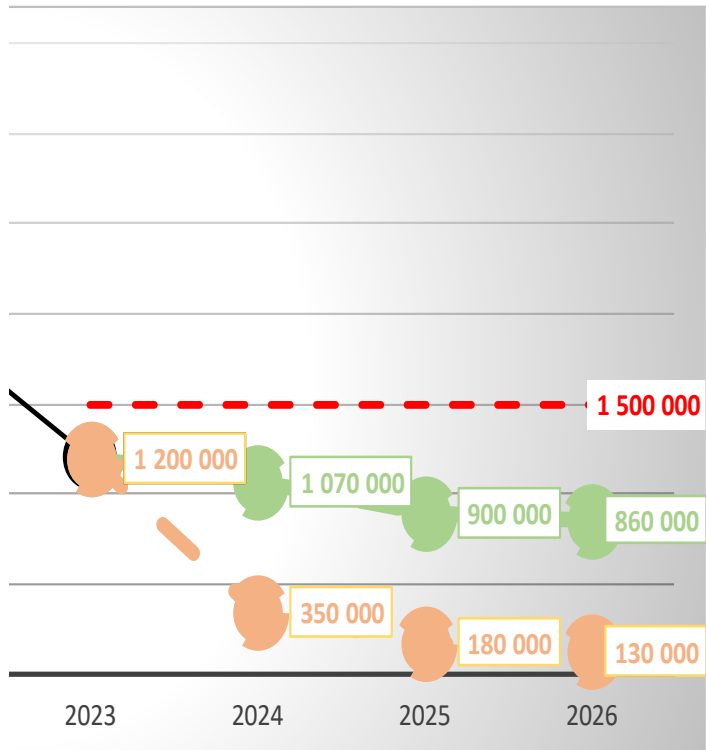
SCENARIO 2 :
poursuite de l'inflation jusqu'en 2025



FONCTIONNEMENT–INVESTISSEMENT : *la capacité à agir*

SCENARIO 1 :
retour à la « normale » à compter de 2024

SCENARIO 2 :
poursuite de l'inflation jusqu'en 2025



Orientations 2023 : **Réviser les taux de la fiscalité**

Périmètre concerné : taxe d'habitation sur les locaux vacants et les résidences secondaires, taxes sur le foncier bâti et non bâti

Hypothèses :

Si hausse de	1%	3%	5%	10%
le produit supplémentaire annuel est de :	68 000 €	204 000 €	340 000 €	680 000 €

DONNEES COMPLEMENTAIRES

- **POPULATION**
- **INDICATEURS DGF**
- **COMPARAISON STRATE**
- **RELATIONS FINANCIERES AVEC LA COMPA**
- **ETAT ANNUEL DES INDEMNITES D'ELUS**

Les données 2022 demeurent provisoires.

2019 -2022 : DONNEES DE LA COMMUNE NOUVELLE

Superficie	2 758 hectares
Longueur de voirie communale	92 571 mètres

Population	2019	2020	2021	2022
Population INSEE au 1er janvier	11 065	11 184	11 405	11 435

Indicateurs DGF	2019	2020	2021	2022
Population INSEE de référence DGF	11 065	11 184	11 405	11 610
Résidences secondaires	66	125	131	135
Places de caravanes	20	20	20	20
Population DGF	11 171	11 349	11 576	11 785
Nombre de logements sociaux	1 043	1 055	1 078	1 073
Revenu / Population INSEE	14 446,89	13 883,50	14 208,24	14 819,32
<i>Revenu / Population INSEE - strate</i>	<i>15 396,50</i>	<i>15 824,89</i>	<i>16 496,68</i>	<i>16 628,91</i>
Potentiel financier / population DGF	1 356,53	1 361,25	1 367,76	1 377,92
<i>Potentiel financier / population DGF moyen strate</i>	<i>1 136,25</i>	<i>1 149,47</i>	<i>1 157,14</i>	<i>1 152,36</i>
Effort fiscal	0,99	1,00	1,01	1,02
<i>Effort fiscal moyen de la strate</i>	<i>1,21</i>	<i>1,21</i>	<i>1,22</i>	<i>1,24</i>

COMPARAISON STRATE

	Ancenis-Saint-Géréon	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement/habitant	1 406	1 299	1 214	1 333
Impôts locaux/habitant	491	596	511	579
DGF/habitant	70	100	102	108
Dépenses de fonctionnement/habitant	1 170	1 101	1 039	1 187
Charges générales/habitant	305	231	240	262
Charges de personnel/habitant	509	607	528	659
Capacité d'autofinancement brute/ habitant	342	271	249	205
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement/habitant	216	335	336	311
DETTE				
Encours de dette/habitant	621	609	631	777
Capacité de désendettement (en années)	1,76	2,25	2,53	3,79

Source : Les comptes des communes 2021 – Impots.gouv.fr



RELATIONS FINANCIERES AVEC LA COMPA

Rétrospective 2019-2022 :

	2019	2020	2021	2022
Attribution de compensation	4 359 464 €	4 359 464 €	4 359 464 €	4 359 464 €
Dotation de solidarité communautaire	589 263 €	591 549 €	594 896 €	597 075 €
Convention de prestations de services (médiathèque, ZAE, gens du voyage)	113 297 €	76 592 €	75 273 €	70 000 €
Fonds de concours d'investissement		23 333 €	215 000 €	215 000 €
FLUX FINANCIERS DE LA "COMPA"	5 062 024 €	5 050 938 €	5 244 633 €	5 241 539 €
Services communs			3 142 €	12 700 €
FLUX FINANCIERS VERS LA "COMPA"	- €	- €	3 142 €	12 700 €

Perspectives 2023-2026 :

- Absence de nouveaux transferts de compétences = maintien de l'attribution de compensation
- Conservation d'une politique de soutien aux territoires avec :
 - Reconduction du principe d'attribution d'une dotation de solidarité communautaire
 - Attribution de fonds de concours d'investissement selon le projet de territoire et sur la base d'une campagne annuelle
- FPIC : maintien des règles de répartition sur la base du régime de droit commun
- Poursuite des conventions de prestations de services (gestion des ZAE, citoyens français itinérants, médiathèque, ...)
- Participation aux frais de fonctionnement des services mutualisés autorisation droits des sols et Petites villes de demain
- Reversement de 75 % de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques

ETAT DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX 2022

(article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales)

Fonction	Effectif	Période		Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal	
				Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)
Maire	1	01/01/2022	31/12/2022	25 383 €	
1er adjoint(e)	1	01/01/2022	31/12/2022	9 938 €	
2e adjoint(e)	1	01/01/2022	31/12/2022	9 938 €	
3e adjoint(e)	1	01/01/2022	31/12/2022	9 938 €	
4e adjoint(e)	1	01/01/2022	31/12/2022	9 938 €	289,49 €
5e adjoint(e)	1	01/01/2022	31/12/2022	9 938 €	
6e adjoint(e)	1	01/01/2022	31/12/2022	9 938 €	
7e adjoint(e)	1	01/01/2022	31/12/2022	9 938 €	
8e adjoint(e)	1	01/01/2022	31/12/2022	9 938 €	
9e adjoint(e)	1	01/01/2022	31/12/2022	9 938 €	
10e adjoint(e)	1	01/01/2022	31/12/2022	9 938 €	
Conseiller(e) délégué(e)	6	01/01/2022	31/12/2022	20 514 €	
Conseiller(e) délégué(e)	1	01/02/2022	31/12/2022	3 139 €	
Conseiller(e)	18	01/01/2022	31/01/2022	1 080 €	
Conseiller(e)	17	01/02/2022	31/12/2022	11 433 €	



GLOSSAIRE DES SIGLES



R.O.B. 2023 – Glossaire des sigles

BA : Budget annexe

BCE : Banque centrale européenne

CAT : Centre d'aide par le travail

CL : Collectivités locales

COMPA : Communauté de communes du pays d'Ancenis

CTM : Centre technique municipal

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DNP : Dotation nationale de péréquation

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

DSR : Dotation de solidarité rurale

DSU : Dotation de solidarité urbaine

FCTVA : Fonds de compensation de la TVA

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle de ressources

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

MOE : Maîtrise d'œuvre

PLF : Projet de loi de finances

PPI : Programmation pluriannuelle des investissements

SFIL : Société de financement local

TF : Taxes foncières

TFB : Taxe sur le foncier bâti

TH : Taxe d'habitation

THRP : Taxe d'habitation sur les résidences principales

THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

VL : Valeurs locatives

ZAE : Zones d'activités économiques



ANCENIS
- SAINT -
GÉRÉON